

- VILLE DE FRESNES -

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX
Séance du 24 novembre 2022

COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre novembre, à dix-sept heures trente, la commission consultative des services publics locaux de la commune de Fresnes s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Marie Chavanon, Maire, Présidente.

Étaient présent.es : Monsieur Régis Oberhauser vice-président - Madame Marie Leclerc-Bruant, et M. Olivier Guillotin représentant la Commune— Madame Anne Saouzanet représentant les locataires pour le domaine de la géothermie – Monsieur Marc Maury représentant les copropriétaires pour le domaine de la géothermie - Monsieur Laurent Nogue représentant la société Sofrège - Madame Julie Schwartz représentant la société Sermet - Madame Marjorie Guin, Directrice générale adjointe – Madame Jézabel Roy, directrice de l'urbanisme et de l'aménagement.

Étaient excusé.es : Madame Marie Chavanon, Présidente – Madame Aurélie Million représentant la Commune – Monsieur Robert Casalis représentant les copropriétaires pour le domaine de la géothermie – Monsieur Zakaria Nour représentant les locataires copropriétaires pour le domaine de la géothermie.

La séance est ouverte par M. Oberhauser à 17h30 qui informe les participant.es de l'empêchement de la Présidente. Il rappelle le rôle de la présente commission ainsi que l'ordre du jour de la séance.

- **Présentation du rapport d'activité 2020 de la société Sofrège**

M. Nogue présente le bilan d'activité 2021 de la société Sofrège dont la présentation est jointe au présent compte-rendu.

- **Échanges**

M. Guillotin s'interroge sur l'intérêt des achats anticipés de gaz, afin de maintenir un prix fixe sur une période donnée – M. Nogue indique que cette stratégie, qui a notamment eu pour effet le déracordement de la résidence de la Faisanderie, est risquée, notamment dans le cas où la fin du tarif fixe correspond à une période d'augmentation du prix du gaz. Dans le contexte actuel, envisager un prix fixe permettrait plus de visibilité mais avec un prix du gaz extrêmement élevé. La solution retenue pour le cas de Fresnes est celle de l'indexation du prix du gaz en fonction du prix du marché.

M. Oberhauser indique que la stratégie du SIGEIF est actuellement de s'inscrire dans une politique d'achat à trois mois avec un renouvellement des contrats en fonction de l'évolution des marchés. Cependant la question de la gestion des stocks et de l'évolution des prix se pose dans le contexte de l'arrêt d'achat de gaz à la Russie à compter de janvier 2023. Par ailleurs, les fournisseurs d'énergie modifient actuellement leurs contrats pour abandonner les prix forfaitaires.

M. Nogue rappelle qu'actuellement les prix du gaz se maintiennent seulement sur trois jours. Par ailleurs, certains indicateurs montrent qu'au-delà de la conjoncture, le prix du gaz à long terme dépasse les 100 euros par mégawattheure, pour mémoire en août 2020 le prix du gaz était établi à 6 euros par mégawattheure.

M. Guillotin s'interroge sur le raccordement des collèges, gérés par le Département et souhaite savoir si ceux-ci font-ils l'objet de contrats particuliers - M. Nogue indique que ces établissements sont des abonnés classiques et ne nécessitent pas de modalités différentes des autres contrats, le collège St-Exupéry est d'ailleurs raccordé au réseau de chaleur.

M Oberhauser indique que les collèges Francine Fromont et Charcot sont raccordables mais leurs chaudières ont été changées récemment et sont encore dans leurs périodes d'amortissement. Cependant les objectifs du décret tertiaire les obligent à viser à la neutralité carbone d'ici à 2050, et le raccordement à la géothermie participerait à répondre à leurs objectifs intermédiaires en 2030 et 2040. Comme tout abonné, le Département paie des droits de raccordement en plus de la police d'abonnement pour être en équité avec les autres usagers du réseau. Par ailleurs ces abonnés bénéficient des subventions au raccordement ainsi que des certificats d'économie d'énergie.

M.Oberhauser rappelle que le comité des abonnés et des usagers du lundi 21 novembre 2022 a émis un avis favorable sur le bilan d'activité 2021. Il rappelle également l'important travail de Sofrège, accompagné de SERMET, et des services de la Ville pour la mise en place du bouclier tarifaire afin que tous les abonnés concernés puissent en bénéficier. Il propose d'émettre un avis favorable au bilan d'activité 2021.

- **Décision :**

La Commission émet un avis favorable au rapport d'activité pour l'année 2021 présenté par la société Sofrège à l'unanimité.

La séance est levée à 18h30.

Fait à Fresnes, le 7 novembre .2022

Le vice-président
Régis Oberhauser